

Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 23 mars 2021, 19 h
Visioconférence
Réunion n° 4

Sont présents (es) :			
Mesdames		Messieurs	
	Roxanne Bolduc		Patrick Gravel
	Hélène Duchesneau		Jésus J. Lacroix
	Marie-Ève Levasseur		David Proulx
	Isabelle Mainville		Patric Gaudreau
	Lynda Riverin		
	Laurie L'Hérault		
	Isabelle Labbé		
	Jessica Plante		
	Majda Chefaoui		
	Karen Drolet		
	Luisa San Martin		
	Joane Lepire		
Sont absents (es) :			
	Isabelle Lavoie		Wylliam Cameron
	Florence Sergerie		

20-04-01	<p><u>Mot de bienvenue et ouverture de la réunion</u> La direction souhaite la bienvenue aux membres. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.</p>
20-04-02	<p><u>Questions du public</u> Aucune question n'est adressée au conseil.</p>
20-04-03	<p><u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u> PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ; CONSIDÉRANT: que le président et la directrice ont élaboré l'ordre du jour ; CONSIDÉRANT: que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>

	<p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Jessica Plante secondée par madame Isabelle Labbé, il est résolu à l'unanimité ; CE-20/21-51</p> <p>D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.</p>
<p>20-04-04</p>	<p><u>Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 2 février 2021</u></p> <p>PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.</p> <p>CONSIDÉRANT: que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2020, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel secondée de madame Marie-Ève Levasseur, il est résolu à l'unanimité ; CE-20/21-52 ;</p> <p>D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 2 février 2021.</p>
<p>20-04-05</p>	<p><u>Correspondance</u></p> <p>5.1 Lettre CCSEHDAA</p> <p>Préalablement à la rencontre, le président a acheminé aux membres une copie de la résolution CC :20/21/15, adoptée à la rencontre du comité consultatif de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le 20 janvier 2021 par le comité consultatif de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de la Capitale, concernant les ressources humaines dédiées aux EHDAA (LIP 187). Des précisions sont apportées par monsieur Patrick Gravel, membre du CCSEHDAA.</p>
<p>20-04-06</p>	<p><u>Reddition de comptes</u></p> <p>6.1 Rapport de la présidence</p> <p>Aucun rapport n'est présenté.</p>
	<p>6.2 Rapport de la direction</p> <p>La direction dresse un portrait actuel de la situation. Depuis le 22 mars dernier, les élèves du 2^e cycle sont de retour à temps plein. Quelques adaptations ont dû être mises en place afin de s'assurer que les élèves dînent en groupe-classe dans les espaces communs.</p> <p>À compter du 15 mars 2021, les activités parascolaires sont permises dans toutes les zones, en groupes-classes stables. En zone orange, les activités parascolaires extérieures sans contact pourront être pratiquées avec un maximum de 12 élèves provenant de classes différentes d'une même école. À l'intérieur, les activités parascolaires sans contact pourront être pratiquées avec un maximum de 8 élèves provenant de classes différentes. La pratique doit être adaptée afin de respecter la distanciation de 2 mètres. Aucune</p>

compétition n'est permise dans le cadre de telles activités en zone orange. Peu importe la zone, la présence de spectateurs demeure interdite. À ce jour, près de 160 élèves sont inscrits aux activités proposées.

La direction résume les annonces réalisées par le Ministre le 10 février dernier :

Mise en place d'un service de tutorat dans les écoles secondaires

Objectif principal de la mesure de tutorat :

Soutenir davantage les élèves qui vivraient des difficultés d'apprentissage ou des retards scolaires. Le service sera offert à des **élèves ciblés**. Ce service vise à offrir un encadrement pédagogique supplémentaire aux services déjà offerts.

Modalités :

Selon les besoins et les capacités des élèves :

- Le soutien peut être offert sur une base individuelle ou en petits groupes de 4 ou 5 élèves;
- Les modalités d'organisation sont à définir (horaire, fréquence et durée);
- Les séances peuvent se tenir en présentiel ou en visioconférence;
- Le service peut être dispensé par un tuteur externe ou par un membre du personnel de l'école.

Le ministre permet certaines souplesses quant aux initiatives qui peuvent être mises en place. Donc, nous pourrions mettre des mesures en place pendant les heures de cours. À l'école secondaire Roger-Comtois, près de 200 élèves seront invités à recevoir des services de tutorat après les heures de classe. Le service débutera le 6 avril.

Pondération

Le Ministre a annoncé que pour les élèves du primaire et du secondaire, la pondération de la première étape sera de 35%, alors que celle de la seconde étape sera de 65%.

La direction dresse le bilan de la campagne « allume ta caméra ». Considérant le retour à temps complet des élèves en présentiel, la mesure n'est plus, pour le moment, d'actualité.

Gabrielle Vézina, psychoéducatrice, entrera en fonction dès le 19 février à raison de 35 heures par semaine. Elle sera avec nous jusqu'au 23 juin 2021.

L'équipe de la vie étudiante a offert des activités à l'extérieur en groupe bulle pour palier à l'annulation du pentathlon des neiges de la Ville de Québec. Plusieurs groupes de secondaire 1, 2, 3 et UNIK ont participé à l'événement. Félicitations à l'équipe de la vie étudiante pour cette initiative active.

Un partenariat a été signé avec l'organisme « Un diplôme avant la médaille » (DAM). Ce partenaire est actif à l'école secondaire Vanier, la Camaradière et la Polyvalente de Charlesbourg. Les élèves faisant partie des équipes de sports collectifs seront accompagnés par des tuteurs issus de l'organisme. La mise en place du programme débutera à Roger-Comtois dès 2021-2022 avec les équipes de basketball et de volleyball de 1^{re} secondaire.

6.3 Rapport du représentant au comité de parents

Au dernier comité de parents, un bilan a été fait sur les sommes attribuées pour la mesure 15027 « soutien aux élèves doués ». Dans ce dossier, deux psychologues ont été libérées par le CSSC pour se pencher sur ce dossier d'adaptation scolaire. Des capsules seront produites pour guider les intervenants vers les interventions à privilégier.

Un bilan des formations a été dressé. Voici les propositions des formations à venir :

- Des formations à distance offertes par la FCPQ pour le reste de l'année scolaire 2020-2021 ;
- La formation Sexplique primaire ;
- La formation Sexplique au secondaire ;
- La formation Parcours d'enfants – Accro cellulaire.

Une formation sera aussi offerte par Dre Nadia Gagnier au sujet de l'anxiété.

Auparavant, c'était les parents qui s'occupaient des frais de transport RTC et demandaient ensuite un remboursement. Dès 2021-2022, ce sera le CSS qui prendra en charge 100% des frais. La carte OPUS sera active pendant quatre ans, du lundi au vendredi, pendant la période scolaire seulement.

Monsieur Gravel informe les membres que le congrès virtuel de la FCPQ aura lieu du 25 au 29 mai prochain. La programmation complète sera disponible sur le site de la FCPQ. La FCPQ offre une place gratuite par école. Les membres du conseil conviennent de financer la participation des membres à même le budget du conseil d'établissement si plus d'une personne est intéressée à y participer.

6.4 Rapport du parlement étudiant

En l'absence de représentants, aucun rapport n'est réalisé.

20.04.07

Dossiers pour approbation

7.1 Sorties éducatives

Les activités du club plein-air se dérouleront lors des journées pédagogiques mais ne sont pas placées dans un calendrier puisqu'elles peuvent être influencées par les conditions météorologiques. Des frais seront chargés aux parents pour ces activités puisqu'elles se tiendront en dehors des heures de classe.

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente la programmation des sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT: que les sorties éducatives doivent être adoptées par le conseil d'établissement

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Jessica Plante secondée de monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ;

CE-20/21-53 ;

	<p>D'ADOPTER : les sorties éducatives présentées.</p>
<p>20.04.08</p>	<p><u>Dossiers pour consultation</u></p> <p>8.1 Consultation des élèves par le conseil d'établissement de l'ESRC</p> <p>Un bilan des consultations menées en 2020-2021 est dressé en lien avec les objets de consultation précisés dans la LIP (les activités extrascolaires, l'aménagement des locaux et de la cour extérieure de l'établissement, le climat social).</p> <p>L'école participera cette année encore à l'étude Compass. Les données anonymes recueillies permettront d'identifier les zones de vulnérabilité pour nos élèves et de mesurer le climat social. De plus, des consultations ont été menées à l'égard de l'aménagement extérieur et de la programmation d'activités parascolaires.</p> <p>La direction suggère que le besoin à la source de la consultation soit bien identifié. Madame Levasseur propose que le parlement étudiant soit consulté à titre de représentants des élèves. Monsieur Gravel propose de demander aux élèves des propositions de sujets sur lesquels ils aimeraient être consultés par le conseil d'établissement. Monsieur Patric Gaudreau en fera l'objet de discussion avec les élèves. Madame L'Hérault suggère que des membres du CÉ soient présents pour mieux cibler les attentes du parlement envers les membres du conseil d'établissement.</p>
<p>20.04.09</p>	<p><u>Dossiers pour information</u></p> <p>9.1 Organisation scolaire 2021-2022</p> <p>Plus de 1 800 élèves sont anticipés dans notre clientèle en 2021-2022. Déjà en 2020-2021, il y avait un enjeu d'espace avec les plateaux sportifs et les locaux de classe standards. Des hypothèses sont en analyse pour la prochaine année scolaire afin de tenir nos activités sportives et répondre aux besoins de locaux de classe standards. Actuellement, la construction d'un nouveau laboratoire de sciences pour le premier cycle est en cours dans le local 2275. Déjà, à la suite des inscriptions reçues, nous pouvons affirmer qu'il y aura un profil de techno-sciences en 2021-2022.</p> <p>Des plateaux du Centre St-Louis seront mis à la disposition de l'ESRC pour pallier aux enjeux d'espaces sportifs.</p> <p>9.2 Travaux été 2021</p> <p>La réalisation du laboratoire a été devancée. Il sera prêt avant le mois de juin. Les vestiaires seront mis en chantier dès le mois de mai.</p> <p>Un nouvel espace d'activité sportive sera aménagé dans l'espace vacant entre la salle de conditionnement physique, la piscine et les cages d'escaliers.</p>

20.04.10	<p>Formation obligatoire – conseil d'établissement</p> <p>Madame L'Hérault a acheminé le lien des capsules de formation aux membres du conseil. Elle propose que chacun écoute les nouvelles capsules qui sont rendues disponibles sur le site du ministère.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Frais scolaires</u> (6 min.) <i>Nouveau</i> • <u>Régime pédagogique et grille-matières</u> (3 min.) • <u>Consultation obligatoire des élèves</u> (2 min.) • <u>Avis à la direction - Pouvoir d'initiative</u> (2 min.)
20.04.11	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;</p> <p>EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gaudreau il est résolu à l'unanimité ; CE-20/21-54</p> <p>DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 20h52.</p>

Mélanie DeRoy
Secrétaire de la rencontre

Signature du président

Signature de la directrice